



Chemin communal

Par celinela

Bonjour,

nous avons acheté une maison dans un hameau il y a un an. Ce hameau a plusieurs chemins communaux dont un assez étroit dont la mairie nous l'a rendu carrossable. Nous avons une entente à l'amiable avec les propriétaires d'une maison voisine qui ont un chemin privée beaucoup plus large et qui peut desservir aussi notre maison pour l'utiliser qu'en cas de besoin spécifique (camions, travaux). Sauf que la maison a été vendue et que les nouveaux propriétaires refusent tout accès et veulent clôturer. Nous nous sommes renseignés et il y a un autre chemin communal qui passe devant chez eux et qui peut nous desservir aussi sachant qu'à l'heure d'aujourd'hui il n'est pas carrossable. J'ai eu un entretien avec le maire et nous savons à ce jour qu'il doit s'entretenir avec notre nouveau voisin. Une réunion doit avoir lieu.

Ma question est : est-ce que le maire peut refuser si nous envisageons par nos propres moyens de rendre carrossable ce chemin communal et quel pouvoir le maire peut avoir sur ce chemin ?

Merci par avance, cordialement Céline L.

Par celinela

bonjour,

si il vous plaît personne aurait une petite idée. Savoir si nous avons une chance d'obtenir gain de cause car avec nos voisins, surtout le monsieur, nous n'avons ni un bonjour ni un merde. J'ai recontacté la mairie mais ils n'ont pas su me répondre si le dossier avait avancé.

merci par avance

bonne journée, cordialement.